



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

56 Ter avenue Marcel Dassault
BP 60422
37204 TOURS Cedex 3
☎ 02 47 80 12 00 - 📠 02 47 80 12 05
e-mail : sitcat@agglo-tours.fr

L'AN DEUX MILLE ONZE

Le 29 juin à 18 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à TOURS.

- ÉTAIENT PRESENTS** : Monsieur GERMAIN, Président,
Madame BEAUFILS, Vice-Présidente,
Monsieur PAUMIER, Vice-Président,
Mesdames BOSCH, BOUDESSEUL,
Messieurs AVENET, DRUELLE, DUTREIX, GATARD,
LANGE, LE BRETON, MOALIC, SOULISSE.
- POUVOIRS** : Monsieur BRIAND (absent) à Monsieur PAUMIER,
Monsieur HUREL (absent) à Monsieur GERMAIN.
- ABSENTS EXCUSES** : Messieurs ANDREAULT, COEURDEROY, DAYAN.

D.11.06.11 : Approbation du bilan du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération tourangelle et lancement de la révision

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé que, par délibération en date du 25 juin 2003, le Comité syndical du SITCAT a approuvé le plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération tourangelle élaboré conformément aux dispositions de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs modifiée (LOTI).

• **Le PDU de 2003**

Le PDU approuvé par les élus du SITCAT en 2003 constitue le document de référence pour tous les acteurs chargés d'élaborer la politique de déplacements dans l'agglomération tourangelle. Ses orientations posent les bases d'une politique globale de mobilités qui promeut davantage l'usage des modes alternatifs à la voiture en préconisant :

- la priorité donnée aux transports collectifs avec la constitution d'un réseau de transports articulé autour de deux lignes de TCSP (transport en commun en site propre) et de lignes de bus structurantes ;
- la mise en œuvre du schéma directeur cyclable et la promotion du vélo ;
- le traitement des espaces publics pour sécuriser et améliorer le confort des piétons ;
- une meilleure gestion de l'intermodalité ;
- la hiérarchisation et le partage des espaces viaires ;
- le développement d'une politique de stationnement cohérente et globale à l'échelle de l'agglomération tourangelle ;
- l'intégration des transports de marchandises au fonctionnement de la ville.

• **L'évaluation du PDU de 2003**

Conformément à l'article L 1214-8 du code des transports, le SITCAT a décidé, par délibération en date du 25 mars 2010, d'engager l'évaluation du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération tourangelle adopté en juin 2003.

Le document d'évaluation, annexé à la présente délibération, s'attache d'abord à décrire les facteurs de dynamisme et à cerner les impacts sur le territoire de la mise en œuvre des actions prévues en 2003, tant au niveau des pratiques de mobilités que du cadre de vie. Puis il détaille le niveau de réalisation de chacune des actions engagées et dresse un tableau de synthèse par action.

La période couverte par le premier PDU a permis des avancées notables en faveur de l'émergence d'un nouveau système de mobilité dans l'agglomération tourangelle. Ainsi, entre 2003 et 2009, le territoire a été marqué par :

- un usage croissant des réseaux de transports collectifs (TER, Fil Vert et Fil Bleu) ;
- la restructuration du réseau Fil Bleu et le lancement du projet « Mobilitours » ;
- la mise en œuvre du projet de première ligne de tramway de l'agglomération tourangelle (approbation du bilan de la concertation préalable en juin 2008 puis démarrage des études techniques et des procédures administratives et réglementaires en 2009) ;
- l'ouverture des autoroutes A28 et A85 ;
- l'ouverture d'un barreau Sud du boulevard périphérique (RD910/RD943) et la mise en chantier de la section nord-ouest (vallée de la Choisille) ;
- le développement de l'usage du vélo, principalement dans la partie centrale de l'agglomération, dont les supports principaux sont la constitution progressive du schéma cyclable approuvé en 2001 et la mise en service de vélociti en 2006 ;
- la réalisation de la première enquête ménages déplacements en 2008.

Parallèlement, le dynamisme de l'agglomération s'est poursuivi, engendrant de nouveaux besoins de mobilités : croissance de la population (+ 3% depuis 1999, soit près de 300 000 habitants au recensement de 2007), urbanisation, création de nouveaux pôles générateurs...

La période 2003/2009 a par ailleurs été marquée par la montée des préoccupations environnementales chez nos concitoyens et par une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques, notamment de déplacements. En outre, le renchérissement de l'énergie et la crise économique ont eu de fortes répercussions sur les pratiques de mobilité comme sur la perception des enjeux et des priorités dans ce domaine.

Ce bilan montre que l'encouragement à l'évolution des pratiques de mobilité doit se poursuivre.

En effet, l'usage de la voiture domine encore, y compris sur les trajets de courtes distances, et la marge de progression des modes alternatifs demeure importante. Des domaines tels que le stationnement et le transport des marchandises restent à approfondir, et le lien entre développement urbain et réseaux de transport doit impérativement se renforcer, notamment pour maîtriser les distances à parcourir.

Ainsi, il est proposé aujourd'hui au Syndicat intercommunal des transports en commun de l'agglomération tourangelle (Sitcat) d'approuver le bilan du PDU, tel qu'annexé à la présente délibération puis d'engager sa révision (article L 1214-8 du CDT).

• **La révision du PDU conformément aux articles L 1214-14 et suivants du code des transports**

Il convient de préciser que l'extension du Périmètre des Transports Urbains (PTU) au 1^{er} janvier 2010 rend nécessaire la mise en révision du PDU (article L 1214-22 du CDT).

Par ailleurs, cette révision permettra de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux (qualité de l'air et réduction des émissions de gaz à effet de serre, bruit, préservation des paysages, protection de la qualité de l'eau, prise en compte du risque inondation...) mais aussi sociaux et économiques (effets de la crise économique et du renchérissement du coût des transports tant pour les individus que les entreprises et les collectivités).

De plus, les études initiées dans le cadre de la réalisation de la première ligne de tramway et de la restructuration du réseau de bus, ainsi que le projet de SCOT de l'agglomération tourangelle, invitent à repenser l'évolution du territoire et des mobilités. L'étalement urbain accentue les difficultés de mobilité des habitants, la voiture devenant l'unique mode de transport performant. Pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, le modèle territorial doit évoluer vers plus de cohérence avec les réseaux de transports publics et les réseaux doux. Les réflexions menées pour la révision du PDU s'appuieront sur la hiérarchie urbaine définie au plan d'aménagement et de développement durable (PADD) actuellement en cours de discussion entre les différents partenaires dans le cadre de l'élaboration du projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération tourangelle :

- les communes du cœur métropolitain, dont le corridor de la première ligne de tramway s'inscrit comme prioritaire,
- trois communes dénommées « pôle-relais » (Fondettes et Ballan-Miré qui sont dans le PTU, et Montlouis-sur-Loire située hors du PTU),
- les zones situées dans un rayon de 1 000 m autour des gares TER dont le positionnement apparaît stratégique,
- les centre-bourgs dans un rayon de 500 m.

Enfin, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose une mise en accessibilité de la voirie, des réseaux de transport collectifs et des bâtiments recevant du public à l'horizon 2015. La révision du PDU intégrera une annexe sur l'accessibilité.

Ainsi, il est proposé aujourd'hui au Syndicat intercommunal des transports en commun de l'agglomération tourangelle (Sitcat) d'engager une procédure de révision du PDU.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 1214-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 25 juin 2003 approuvant le projet de plan de déplacements urbains de l'agglomération tourangelle ;

Vu la délibération du Comité syndical du 25 mars 2010 relatif à la décision d'engager la réalisation de l'évaluation du plan de déplacements urbains (PDU) ;

- **APPROUVE** le bilan du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération tourangelle tel qu'il est annexé à la présente ;

- **DECIDE** de procéder à la révision du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération tourangelle ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-253702492-20110629-D_11_06_11-DE

Acte exécutoire

Transmis au Représentant de l'Etat le : 30/06/2011

Reçu par le Représentant de l'Etat le : 30/06/2011

Publié ou notifié le : 30/06/2011



Pour extrait conforme
Le Président,

J. GERMAIN

